


Vu pour être annexé à la délibération du 12/04/2024
Le Maire

Prescription : 7 septembre 2015
Arrêt : 20 décembre 2022
Approbation : 12 avril 2024



Règlement graphique de Marcilly-sur-Seine



Légende :

- Zonage :**
- Zone A : Zone agricole
 - Zone N : Zone naturelle
 - Zone Np : Zone naturelle protégée
 - Zone Ua : Zone urbaine au bâti ancien
 - Zone Uap : Secteur du parc du château de Marcilly
 - Zone Ub : Zone urbaine au bâti récent
 - Zone Ue : Zone urbaine à vocation d'activités
 - Zone 1AU : Zone d'extension à court terme
- Prescriptions surfaciques**
- Espaces Boisés Classés au titre de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme
 - Emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme
 - Éléments identifiés à l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
 - Périmètre des Orientations d'Aménagement et de programmation (OAP)
 - Périmètre autorisant l'exploitation du sous-sol conformément à l'article R151-34 2° du Code de l'urbanisme
 - Zones humides loi sur l'eau identifiées au titre de l'article L151-23
- Prescriptions linéaires**
- Éléments bâtis et alignements protégés au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme
 - Éléments naturels protégés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
 - Alignements d'arbres protégés au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme
- Prescriptions ponctuelles**
- Bâtiment identifié au titre de l'article L151-11 2° du Code de l'Urbanisme
- Bâti**
- Bâti dur
 - Bâti léger
- Communes**
- Périmètre communal

Emplacements réservés :

Numéro	Parcelle	Bénéficiaire	Destination	Caractéristiques
1	AC276	Commune de Marcilly-sur-Seine	Agrandissement du cimetière	630 m ² , environ 37 mètres de long et 17 mètres de large
2	ZL22	Commune de Marcilly-sur-Seine	Réalisation d'une voirie	313 m ² , environ 30 mètres de long et 10 mètres de large